

GT : « Plantes »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite renouveler un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ **Contexte**

Le GT « Plantes » a été créé par l'Anses en mai 2016, suite à l'entrée en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2014, établissant la liste de plantes autorisées dans les compléments alimentaires et leurs conditions d'emploi.

Ce nouveau cadre réglementaire ainsi que le développement du marché des compléments alimentaires à base de plantes se sont accompagnés d'une augmentation de l'exposition des consommateurs à des plantes qui jusque-là étaient très peu consommées et généralement utilisées comme plantes médicinales ou ornementales.

En parallèle, de nouveaux modes de consommation de plantes (ex. *Aloe vera*), de parties de plantes alimentaires (ex. feuilles de châtaignier, écorce de cerisier...) ou d'extraits de plantes (ex. huiles essentielles) sont également apparus.

Par ailleurs, la présence de molécules actives dans certaines plantes, parties de plantes ou extraits de plantes, pourrait présenter un risque pour certains consommateurs (ex. alcaloïdes de l'actée à grappe pouvant induire des atteintes hépatiques ou des perturbations hormonales) ou interagir avec des traitements en cours (ex. alcaloïdes de l'agripaume cardiaque pouvant interagir avec un traitement anti-arythmique).

■ **Rôle et missions**

Les travaux du GT « Plantes » s'inscrivent dans le cadre des missions du CES « Nutrition humaine » auquel il est rattaché, en lui fournissant un appui scientifique spécifique dans le domaine de la pharmacognosie.

Il aura pour mission d'identifier les plantes pouvant présenter un risque pour la santé humaine lorsque consommées, en particulier sous forme de compléments alimentaires.

Il aura également pour mission d'instruire les évaluations de risques des plantes les plus préoccupantes et d'émettre des recommandations pour protéger les populations les plus vulnérables, dans le cadre d'autosaisines de l'Anses ou de saisines des tutelles.

Le GT se réunira en séance plénière avec une fréquence moyenne d'une réunion toutes les six semaines.

Il sera attendu des experts :

- de discuter et finaliser le cadrage des travaux (objectifs, périmètre, prestation) ;
- de participer à la construction de la démarche des travaux d'expertise et au choix des méthodes à mettre en œuvre ;
- de contribuer à la rédaction des rapports d'expertise ;
- d'effectuer des relectures critiques des rapports scientifiques présentés au GT ;
- de rapporter les travaux du GT auprès du CES « Nutrition humaine ».

■ **Composition**

Le groupe de travail sera composé d'une dizaine d'experts. Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des experts dont les compétences scientifiques relèvent des domaines suivants :

- Pharmacognosie,
 - Pharmacologie,
 - Phytochimie,
 - Toxicologie,
 - Botanique,
 - Biochimie.
-